



Convention de Béthléem : la seconde mort du Fatah

Par [Julien Salingue](#)

Mondialisation.ca, 17 août 2009

[Le blog de Julien Salingue](#) 17 août 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Politique et religion](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



« La crise consiste précisément dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas encore naître ; durant cet entredeux, une grande variété de symptômes morbides se font jour » (1).

« Sang neuf », « Renouvellement d'ampleur », « Caciques évincés », « Direction sortante battue », « Victoire de la jeune garde »... La presse semble unanime pour commenter les résultats des élections internes du Fatah à l'occasion de sa 6ème Conférence, reprenant à son compte une division « jeune garde/vieille garde » popularisée depuis plusieurs années par nombre de commentateurs, au premier rang desquels Khalil Shikaki (2). L'emballement médiatique autour de cette opposition commode mais pourtant largement erronée appelle un certain nombre de réflexions : c'est ce que je tenterai de faire ici, même si en l'état actuel des choses je ne peux prétendre à produire une analyse réellement exhaustive de la 6ème Convention du Fatah.

Un « rajeunissement » très relatif

Un premier constat s'impose : parler du rajeunissement de la direction d'une organisation qui n'a pas tenu de convention depuis 20 ans est au mieux une tautologie, au pire une banalité. Est-il besoin de rappeler ici que les membres du Comité Central (CC) sortant présentaient la respectable moyenne d'âge de 69 ans ? Est-il besoin de rappeler ici les décès, au cours des dernières années, de deux des membres les plus éminents du CC, Yasser Arafat et Fayçal al-Husseini ?

Qui plus est le rajeunissement n'est que très relatif : la survalorisation de l'arrivée de Marwan Barghouthi (50 ans) ou de Mohammad Dahlan (48 ans) est un prisme déformant. La moyenne d'âge du nouveau CC, dans lequel on retrouve Mohammad Ghneim (72 ans), Salim Za'noun (76 ans) ou encore Nabil Shaath (71 ans), se situe, selon les informations que j'ai

pu réunir, entre 61 et 62 ans. Soit 12 ou 13 ans de plus que la moyenne d'âge du CC sortant lors de son élection en 1989. On le voit donc, en termes arithmétiques, le rajeunissement n'est que très relatif. On ne parlera pas ici de la féminisation, souvent révélatrice du renouvellement : il n'y a plus aucune femme au CC.

Dans l'organigramme du Fatah, si le CC est l'exécutif et, dans les faits, le lieu où se prennent les décisions importantes, il existe un organe de décision large, le Conseil Révolutionnaire (CR), également réélu à l'occasion de la 6ème Convention. À l'heure où j'écris, les résultats proclamés ne sont que très partiels. On pourra néanmoins noter ici que sur les 19 élus au nouveau CC, 15 étaient membres du CR sortant et sont donc loin d'être des novices dans les instances du Fatah, aussi faible soit le poids du CR.

La thèse de la « jeune garde »

Une deuxième question émerge rapidement : existe-t-il une quelconque homogénéité politique au sein du groupe appelé « jeune garde » ? Existe-t-il même un groupe ?

Au cours des années 2000, plusieurs analystes, dont Khalil Shikaki, ont défendu la thèse selon laquelle deux groupes coexisteraient de manière conflictuelle au sein du Fatah : une « jeune garde », composée de quarantenaires nés à l'intérieur des territoires occupés, cadres de la première Intifada, implantés localement, en lutte contre une « vieille garde » corrompue et despotique, composée de *returnees* cinquantenaires ou soixantenaires, revenus à Gaza et en Cisjordanie après les Accords d'Oslo, monopolisant le pouvoir et les ressources financières.

Le soulèvement de septembre 2000 a été analysé à la lumière de cette thèse : « La vérité est que l'Intifada qui a commencé en septembre 2000 a été la réponse d'une « jeune garde » au sein du mouvement national palestinien, non seulement à la visite de Sharon [sur l'esplanade des Mosquées] et aux impasses du processus de paix, mais aussi à l'échec de la « vieille garde » de l'OLP (...). La jeune garde a eu recours à la violence pour forcer Israël à se retirer unilatéralement de la Cisjordanie et de Gaza (...) et, dans le même temps, pour affaiblir la vieille garde et, à terme, la supplanter » (3).

Cet article n'est pas le lieu pour revenir sur cette interprétation très contestable des dynamiques du soulèvement de septembre 2000 (4). L'essentiel est ici l'idée selon laquelle il existerait un groupe relativement homogène, la « jeune garde » du Fatah, avec des visées et une stratégie communes : thèse que l'on retrouve dans nombre d'articles publiés à l'occasion de la Convention du Fatah. Thèse qui, comme on va le voir, ne résiste pas à l'analyse.

Dahlan, Rajoub, Barghouti : 3 hommes, un groupe ?



Trois noms reviennent régulièrement lorsque la « jeune garde » est évoquée : Jibril Rajoub, Mohammad Dahlan et Marwan Barghouti. Un examen un tant soit peu attentif du parcours de ces trois cadres du Fatah fait voler en éclats (au moins) trois des fondements de la thèse de la « jeune garde » : a) l'exclusion de ces cadres des structures de pouvoir mise en place avec Oslo, b) leur hypothétique volonté d'en finir avec les pratiques anti-démocratiques et la corruption, c) une vision politique commune.

a) Rajoub et Dahlan, jeunes militants du Fatah dans les territoires occupés durant les années 70 (Rajoub) et 80 (Dahlan), ont très tôt rejoint l'appareil de l'OLP à Tunis, après avoir été bannis des territoires dès 1988. Tous deux ont alors été rapidement associés au commandement des forces de sécurité de l'OLP. Ils sont revenus en 1994, à l'occasion de la mise en place de l'Autorité Palestinienne (AP), et ont été nommés responsables d'un des principaux organes sécuritaires de l'AP : la Sécurité Préventive. Dahlan l'a dirigée à Gaza, Rajoub en Cisjordanie. Lorsque l'on connaît le rôle central des services de sécurité dans l'appareil de l'AP, l'exclusion de Dahlan et de Rajoub n'est que très relative.

Si Rajoub, devenu en 2003 Conseiller à la Sécurité de Yasser Arafat, n'est pas un proche d'Abu Mazen (qui lui a offert par la suite le poste de... Président de la Fédération Palestinienne de Football !), le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a jamais été très éloigné des structures de pouvoir. Quant à Dahlan, s'il n'exerce plus officiellement de poste dans l'organigramme de l'AP depuis son putsch manqué contre le Hamas en juin 2007 (5), il est de notoriété publique dans les territoires palestiniens et dans le Fatah qu'il est l'un des plus proches conseiller du Président de l'AP Mahmoud Abbas (Abu Mazen).

b) On peut également s'interroger quant au supposé positionnement anti-corruption et pro-démocratisation de Dahlan et Rajoub. La plupart des travaux sur les Services de sécurité palestiniens indiquent en effet que, loin d'avoir freiné la corruption, ils ont participé de sa généralisation : « Partenaire privilégié des services de sécurité israéliens, la Sécurité Préventive joue un rôle central dans la constitution d'une rente commerciale qui permet d'alimenter les réseaux de pouvoir de Yasser Arafat » (6). La possibilité de négocier, avec Israël, des permis et autorisations pour la circulation des marchandises au sein des territoires palestiniens et entre les zones autonomes est rapidement devenue l'apanage des services de sécurité, ce qui a généré un vaste réseau de corruption et de clientélisme, dans lesquels Dahlan et Rajoub ont été largement impliqués.

C'est ainsi, par exemple, que la Sécurité Préventive de Rajoub a été chargée par la direction de l'AP de faire respecter son monopole auto-attribué sur les importations d'essence (source considérable de revenus servant à alimenter les réseaux de clientèle), car certaines stations-service palestiniennes continuaient d'importer de l'essence en contournant le monopole établi. Les hommes de Rajoub ont ainsi bloqué les camions transportant l'essence

devenue illégale et averti l'ensemble des propriétaires de stations-service que plus une goutte d'essence ne parviendrait dans leurs stations s'ils ne respectaient pas les nouvelles règles. Au-delà, « après que l'Autorité palestinienne a consolidé son pouvoir dans les territoires, Rajoub s'est saisi de la situation et a annoncé que dorénavant les propriétaires de stations-service devraient payer une taxe additionnelle à un taux basé sur leurs ventes quotidiennes » (7). De la sorte, Rajoub a établi une source indépendante de revenu pour ses services et pour son propre réseau de clientèle.

Mohammad Dahlan a lui aussi mis en place un vaste système de clientélisme dans la Bande de Gaza. Il s'est ainsi construit un véritable fief électoral dans la zone de Khan Younes (il a été réélu député en 2006). Après son départ précipité de Gaza en 2007, il a réussi à étendre son réseau de loyautés à plusieurs villes de Cisjordanie. C'est ainsi, par exemple, que lors d'un entretien, un responsable de la Sécurité Préventive à Jénine m'a déclaré : « [même si] Dahlan n'est plus à la tête de la Sécurité Préventive, (...) si jamais demain il me demande de faire quelque chose, je le ferai » (8).

Les préoccupations démocratiques de Rajoub et Dahlan sont elles aussi très relatives. Lors des élections primaires du Fatah organisées en vue du scrutin législatif de janvier 2006, des hommes armés proches de Rajoub (candidat aux primaires) ont « protégé » certains bureaux de vote du district d'Hébron, dissuadant nombre de membres du Fatah de « mal voter ». La forte implication de Mohammad Dahlan dans la tentative de renversement armé du Hamas [9], pourtant démocratiquement élu, indique qu'il a, comme Rajoub (et nombre d'autres cadres du Fatah), une conception singulière de la démocratie (10).



c) Le dernier point problématique est celui de l'hypothétique homogénéité politique de la « jeune garde ». Et là encore, le moins que l'on puisse dire est que l'hypothèse ne résiste pas à l'analyse, que l'on s'intéresse aux relations entretenues entre les trois hommes ou à leurs positions politiques.

La rivalité, voire la haine, entre Dahlan et Rajoub, est quasiment proverbiale dans les territoires palestiniens. Elle a de plus été soigneusement entretenue, durant les premières années de l'autonomie, par un Yasser Arafat passé maître dans l'art du *divide and rule* : « Yasser Arafat saisit l'occasion de distribuer des postes de direction à ses fidèles et de s'assurer de leur loyauté. En répartissant l'exercice de la force entre les mains de plusieurs responsables, il évite de confier trop de pouvoir à un seul homme » (11). Dahlan et Rajoub ont, chacun de leur côté, longtemps espéré être le successeur de Yasser Arafat, qui ne s'est

pas privé d'entretenir le doute à ce sujet.

Cette rivalité a connu un nouveau développement en 2003 lorsque Mohammad Dahlan, mis en disgrâce par Arafat après des déclarations très critiques à l'encontre du vieux leader, a été nommé Ministre de la Sécurité Intérieure par un Abu Mazen alors Premier Ministre et en conflit avec le Président de l'AP. Arafat a alors nommé Rajoub « Conseiller National à la Sécurité », dans le but de contrer l'influence de Dahlan, voire de le neutraliser.

Si l'on dépasse les querelles personnelles, on se rend compte que les positions politiques de Rajoub et de Dahlan sont relativement proches : adhésion au processus d'Oslo, volonté (qui s'est vérifiée sur le terrain) d'une coopération avec les Israéliens, notamment dans les domaines sécuritaires et économiques, rejet manifeste de la lutte armée... Ce en quoi ils diffèrent largement des prises de position du « troisième homme », Marwan Barghouti : ce dernier, s'il prône le dialogue avec Israël, demeure un partisan de la négociation sous la pression de la résistance, y compris armée, et a exprimé à plusieurs reprises des critiques du Processus d'Oslo et de la construction de l'AP. Même si d'aucuns pourront affirmer que ces prises de position sont essentiellement tactiques, il n'en demeure pas moins que Dahlan/Rajoub et Marwan Barghouti incarnent deux orientations significativement différentes.

Sur une autre question-clé, les rapports au Hamas, il est de nouveau difficile de trouver une quelconque communauté de vue entre les trois hommes. Dahlan a fait montre d'une hostilité sans équivalent vis-à-vis de l'organisation islamique ; Rajoub (dont un frère est l'un des députés Hamas du district d'Hébron) fait preuve de davantage de nuance ; Barghouti, quant à lui, co-signataire en mai-juin 2006 du document des prisonniers appelant à la réconciliation nationale (12), est partisan d'un dialogue avec le mouvement d'Ismail Hanyhah, même s'il a adopté des positions très critiques lors des événements de juin 2007.

En termes politiques, la prétendue « jeune garde » présente donc un large spectre d'orientations qui, loin de constituer une quelconque plate-forme commune, s'avèrent contradictoires. Le rapprochement entre Barghouti et Dahlan avant les élections législatives de 2006 (13) n'était pas le fruit d'un accord politique quelconque mais l'un des avatars de la bataille rangée au sein du Fatah consécutive à la mort d'Arafat, qui avait conduit à des alliances conjoncturelles et à des rapprochements contre-nature, à visée essentiellement interne et tactique. Le supposé pacte Dahlan-Barghouti a d'ailleurs fait long feu.

On peut dès lors contester l'idée même de l'existence d'une « jeune garde ». Impossible d'établir une quelconque exclusion des postes à responsabilité de l'AP. Si Barghouti a longtemps été mis à l'écart par Arafat, ce n'est pas le cas de Dahlan et Rajoub. Impossible, également, de définir ce prétendu groupe en l'opposant aux pratiques clientélistes et autoritaires de la direction historique de l'OLP. Au contraire, des individus comme Dahlan et Rajoub en ont été, et en sont encore, partie prenante. Impossible, enfin, de trouver un quelconque programme politique commun fédérant des individus aux positions très diverses. Impossible, dès lors, de dégager la pertinence de l'opposition jeune garde/vieille garde.

Qui a gagné ?

S'il n'y a pas de triomphe de la prétendue jeune garde, quels enseignements tirer de la 6ème Convention du Fatah ? Il est encore trop tôt pour tirer l'ensemble des conclusions

relatives à la réunion de Béthléem ou pour produire une analyse exhaustive des dynamiques qui s'y sont exprimées. On peut néanmoins tirer quelques bilans et formuler un certain nombre d'hypothèses.

Une question, simpliste mais nécessaire, s'impose : qui a gagné ?

Pour nombre de commentateurs, le « grand vainqueur » de la Convention est Mahmoud Abbas, réélu triomphalement à la tête du CC sans opposition déclarée. On pourra noter ici que certains ne sont pas à une contradiction près, qui soulignent dans le même temps la victoire de la pseudo-« jeune garde » et le succès d'Abu Mazen, 74 ans, membre fondateur du Fatah en 1959, à la tête de son CC, Secrétaire Général de l'OLP, responsable des négociations d'Oslo (c'est lui qui a signé la Déclaration de Principes en 1993), ancien Premier Ministre et actuel Président de l'Autorité Palestinienne. La notion de « vieille garde » est donc elle aussi à géométrie variable...

Affirmer qu'Abu Mazen est le grand vainqueur de la Convention du Fatah n'est cependant pas une contre-vérité. Il a en effet réussi à franchir le principal obstacle auquel il risquait de se heurter avec l'organisation de cette Convention : des critiques trop virulentes de la politique conduite par l'AP depuis sa création il y a quinze ans, qui auraient pu conduire à une remise en cause de sa légitimité personnelle pour diriger le Fatah. Le moins que l'on puisse dire est que, si des voix discordantes se sont exprimées, elles ont été pour l'essentiel contenues. Et ce pour principalement deux raisons : a) les modalités d'organisation de la Convention ; b) la fragmentation du Fatah.

a) En choisissant d'organiser la Convention à Béthléem, Mahmoud Abbas et ses proches ont neutralisé une bonne partie des opposants « de l'extérieur » : nombre de militants et cadres critiques, résidant à l'extérieur de la Cisjordanie, ont tout simplement refusé de se rendre à la Convention, affirmant que la tenue du congrès d'un Mouvement de libération nationale dans un territoire sous occupation et donc, avec l'autorisation et sous contrôle de la puissance occupante, était un non-sens. Certains, qui avaient décidé de ne pas boycotter, n'ont pas reçu le permis d'entrée des autorités israéliennes.

Trois jours avant le début de la Convention, Azzam al-Ahmad, à la tête du Groupe Fatah au Conseil Législatif Palestinien, annonçait que le nombre de délégués avait été relevé de 1252 à... 2265 ! Soit un quasi-doublement, à la totale discrétion d'Abu Mazen et de certains membres du Comité d'organisation. En augmentant arbitrairement le nombre de délégués, désignés dans des conditions plus qu'opaques, l'équipe d'organisation de la Convention a non seulement « noyé » les opposants de l'intérieur, mais s'est aussi offert les loyautés de certains éléments critiques, leur offrant la possibilité de gonfler artificiellement le nombre de leurs partisans à la Convention et donc de prétendre à une place dans les instances de direction du mouvement.

En décidant de se faire élire en public, par acclamation, à main levée, et avant même les votes pour l'élection du CC et du Conseil Révolutionnaire (procédés qui favorise les réflexes légitimistes et dissuade les opposants de s'exprimer (14), Abbas, tout en contournant les statuts du Fatah et en évitant de se mesurer aux autres candidats au CC (rien ne semble indiquer, bien au contraire, qu'il est celui qui aurait obtenu le plus de voix...), a parachevé son succès : la presse a relevé son élection « à l'unanimité » alors que tous les observateurs indépendants présents sur place ont refusé d'employer ce terme, tant la manœuvre était grossière. Le procédé est d'ailleurs aujourd'hui contesté à l'intérieur même du Fatah (15), entre autres par le Secrétaire Général sortant, Farouq Qaddoumi, qui affirme que « ce mode

d'élection est une forme de coercition indirecte pour influencer la volonté de l'électorat et pour donner au dirigeant le pouvoir absolu de bannir ses opposants » (16).



b) Mais au-delà des manœuvres administratives, c'est l'état de décomposition avancée du Fatah qui explique la victoire d'Abu Mazen. Intérieur/extérieur, Gaza/Cisjordanie, Zones autonomes de Jénine/de Naplouse/de Béthléem/etc... : depuis les Accords d'Oslo le Fatah s'est progressivement transformé en conglomérat de fractions locales, dans lequel les groupes d'affinités ne se sont plus structurés en termes de clivages politiques mais autour des localismes et des réseaux individuels de loyautés.

Cette décomposition s'explique tant par la poursuite de l'occupation israélienne (fragmentation des Zones autonomes) que par la politique du noyau dirigeant de l'AP (17): en favorisant l'émergence de potentats locaux, la direction de l'AP s'est assuré le monopole sur les instances « nationales » et a tenté d'asseoir sa légitimité en multipliant les réseaux dépendants de leur proximité avec le pouvoir central. Cette politique a montré ses limites lors des élections législatives de 2006, au cours desquelles les potentats locaux et nationaux ont été balayés par le vote populaire. Lors des primaires (internes) qui ont précédé ces mêmes élections, le Fatah a littéralement implosé en raison des candidatures multiples et des affrontements personnels entre notabilités locales (18).

C'est ce Fatah fragmenté par le népotisme, de moins en moins enclin aux débats internes quant aux questions politiques nationales, qui a tenu récemment sa 1ère Convention en 20 ans. On ne peut dès lors être que peu surpris de constater que la Convention n'ait pas été polarisée par les débats politiques mais par les querelles de personnes, les questions de procédures, les alliances tactiques et, au final, l'élection d'un CC qui n'est en aucun cas un organe de direction collective porteur d'une orientation politique mais essentiellement une juxtaposition d'individus portés par leurs réseaux personnels.

Et ce ne sont certainement pas les textes d'orientation adoptés lors de la Convention, qui, dans la tradition de l'OLP, prônent simultanément « la lutte jusqu'à l'élimination de l'entité sioniste » et la nécessité d'une solution négociée avec les autorités israéliennes, qui peuvent servir de mandat à la nouvelle direction. Au contraire, les contradictions inhérentes à ces textes leur confèrent une valeur proche de zéro.

Le mode d'élection du CC (vote sur des personnes, non sur des programmes) a largement participé de cette dépolitisation. Si l'on y ajoute le gonflement artificiel du nombre de délégués, qui a renforcé le fonctionnement en réseaux, on comprend d'autant mieux pourquoi aucune opposition politique structurée n'a émergé lors de la Convention.

Fatah : renaissance ou seconde mort ?

Ainsi cohabitent, au sein du CC, des figures historiques de l'OLP (Mohammad Ghneim, Salim Za'noun...), des fonctionnaires de l'AP sans passé militant (Saeb Erekat...), des ex-responsables des Services de Sécurité (Jibril Rajoub, Mohammad Dahlan, Tawfiq al-Tirawi...) ou des cadres du Fatah relativement populaires et identifiés comme critiques de la politique d'Abu Mazen (Marwan Barghouti, Mahmoud al-Aloul...). Mais au-delà de cette juxtaposition de légitimités, qui ne va pas manquer de se traduire en conflits dans les semaines et mois qui viennent, se dégagent un certain nombre de tendances qui permettent de porter une appréciation politique sur les résultats de la Convention de Béthléem.

La 6ème Convention du Fatah est-elle, comme le prétendent nombre de nouveaux élus et de commentateurs, celle de la rupture et de la renaissance ?

Tout indique que l'on ne peut répondre à cette question que par la négative. Si rupture il y a eu, elle date de plus d'une quinzaine d'années, lorsqu'une fraction de la direction historique de l'OLP, et donc du Fatah, s'est résolue à signer un accord qui, loin de répondre aux revendications nationales des Palestiniens, ne leur offrait qu'un semblant d'autonomie qui s'est avéré, à l'épreuve des faits, n'être que la poursuite de l'occupation par d'autres moyens. Les Accords d'Oslo et la constitution de l'AP ont été une rupture majeure, réduisant la question palestinienne à celle des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza et fixant comme principales tâches au Fatah la construction d'un appareil d'Etat sans Etat et la coopération, parfois à marche forcée, avec Israël, afin d'obtenir davantage dans le cadre du processus négocié, au détriment de la lutte quotidienne contre l'occupation et pour le retour des réfugiés.

Ce sont ces dynamiques qui ont été enregistrées lors de la Convention du Fatah, qui a davantage joué un rôle de révélateur que donné le signal d'un nouveau départ. Les militants du Fatah, acteurs de la lutte de libération, sont très minoritaires au sein de la nouvelle direction. La majorité du CC se compose en réalité de purs produits des « années Oslo » et de l'appareil de l'AP, quand bien même ils auraient un passé militant : Ministres, anciens Ministres, anciens Conseillers d'Arafat, Conseillers d'Abu Mazen, ex-responsables des forces de sécurité, « négociateurs », hauts fonctionnaires... Tout le panel du « personnel politique d'Oslo » est là.

Qui plus est, la forte présence de représentants du secteur économique et du secteur sécuritaire est à l'image de la politique de l'AP depuis sa prise en main par le duo Abbas-Fayyad (19) : priorité accordée au développement économique (passant par la normalisation des relations avec Israël) et développement sans précédent des politiques sécuritaires.

D'autres éléments confirment cette tendance : quasi-disparition, au CC, des représentants des Palestiniens de l'extérieur, sur lesquels l'AP n'exerce aucune juridiction (un seul élu, Sultan Abu al-Aynayn, dirigeant du Fatah au Liban) et des Palestiniens de la Bande de Gaza, que l'AP a « perdue » en juin 2007 ; non-élection (remarquée) d'Hussam Khadr, figure respectée du Fatah, connu pour ses activités militantes et ses critiques de la politique de l'AP ; « recomptage » de dernière minute qui a permis à at-Tayyib Abdul Rahim, adjoint du

Président Abbas, de « gagner » 26 voix et d'être finalement élu au CC alors qu'il était au départ donné battu...

C'est en ce sens que l'on peut parler de la « deuxième mort » annoncée du Fatah : passé de mouvement de libération nationale à principal acteur de la construction d'un appareil d'Etat sous occupation, le Fatah n'est désormais même plus une organisation politique pouvant prétendre représenter de manière cohérente le peuple palestinien. La Convention de Béthléem a sanctionné cet état de fait, même si l'organisation compte encore en son sein nombre de militants et de cadres honnêtes et sincères : le Fatah est un conglomérat de baronnies locales et de réseaux clientélistes, quasi-mafieux, sous la coupe d'un pouvoir non-élu (20) qui n'hésite pas à fermer les bureaux d'al-Jazeera, à traquer, enfermer, voire assassiner ses opposants, quand il ne les livre pas à Israël au cours d'opérations conjointes.

Depuis la fin du Congrès se succèdent les démissions, les accusations de fraude, les déclarations de non-reconnaissance des résultats du congrès et les affrontements physiques. Les événements en cours ne sont que les plus récents symptômes de l'irréversible agonie. Mais la mort du Fatah tel qu'il s'est constitué il y a 50 ans ne signifie pas la mort du peuple palestinien et de ses aspirations, ne préjuge en aucun cas des évolutions à venir et n'empêchera pas, comme chacun s'en rendra compte assez tôt, les explosions futures.

Notes

[1] Antonio Gramsci, *Selections from the Prison Notebooks*, Quintin Hoare et Geoffrey Nowell Smith (eds), International Publishers, New York, 1971, p.276 (traduction J.S.).

[2] Voir, entre autres, Khalil Shikaki, *Old Guard, Young Guard: the Palestinian Authority and the Peace Process at Cross Roads* (novembre 2001), sur <http://www.ipcri.org/files/oldyoungshikaki.html>, et *Palestinians divided* (février 2002), sur <http://www.foreignaffairs.com/articles/57622/khalil-shikaki/palestinians-divided>

[3] Shikaki, *Palestinians divided*, *op. cit.*

[4] On pourra se référer utilement à Jean-François Legrain, « Le fantôme d'Arafat », *Critique Internationale* n°16, janvier 2002, pp. 40-48, sur <http://www.gremmo.mom.fr/legrain/critiqueint200207.htm>

[5] Voir mon article *Comment les Etats-Unis ont organisé une tentative de putsch contre le Hamas* sur <http://juliensalingue.over-blog.com/article-19456849.html>

[6] Laetitia Bucaille, « L'économie à l'ombre des services de sécurité », dans A. Gresh, D. Billion et al., *Actualités de l'Etat palestinien*, Paris, Editions Complexe, 2000, p. 53.

[7] Eli Halahmi, ancien PDG de la compagnie pétrolière Pedasco, cité par Ronen Bergman et David Ratner, « The Man who Swallowed Gaza », dans *Ha'aretz*, supplément week-end du 4 avril 1997.

[8] *A Jénine, le Hamas est sous contrôle. Entretien avec Hisham Rohr, responsable de la Sécurité Préventive à Jénine* (mai 2008), sur <http://juliensalingue.over-blog.com/article-19569861.html>

[9] Salingue, *Comment les Etats-Unis ont organisé une tentative de putsch contre le Hamas*, op. cit.

[10] Ce qui a valu à Dahlan le surnom de « Pinochet palestinien » chez certains commentateurs et analystes... Voir par exemple Joseph Massad, *Pinochet in Palestine ?* (novembre 2006) sur <http://weekly.ahram.org.eg/2006/819/op2.htm> et Tony Karon, *Palestinian Pinochet Making His Move ?* (mai 2007) sur <http://tonykaron.com/2007/05/15/palestinian-pinochet-making-his-move/>

[11] Laetitia Bucaille, *Génération Intifada*, Paris, Hachette Littérature, 2002, pp. 65-66.

[12] Voir le texte et les signataires sur <http://www.france-palestine.org/article4843.html>

[13] Ils avaient alors menacé de déposer une liste concurrente à la liste officielle du Fatah.

[14] Voir entre autres Robert Michels, *Les partis politiques, essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Flammarion, Collection « Champs », Paris, 1971 (Première édition française : 1914), notamment le chapitre « La stabilité des chefs ».

[15] Voir par exemple *Angry Fatah members to deliver rejection memo to Abbas over elections* sur <http://maannews.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=218855>

[16] *Qaddoumi rejects Fatah elections* sur <http://www.maannews.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=218820>

[17] Voir notamment Jean-François Legrain, « Autonomie palestinienne : la politique des néo-notables », dans *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée* (REMMM), 81-82, 1996, pp. 153-206, sur <http://www.gremmo.mom.fr/legrain/neonotables1.htm>

[18] C'est ainsi que dans le district d'Hébron plus de 100 candidats se sont présentés lors des primaires du Fatah (pour 9 places)... Certains des battus se sont néanmoins portés candidats aux élections législatives, divisant encore un peu plus le « socle électoral » du Fatah...

[19] Voir mon article *L'échec programmé du plan « Silence contre Nourriture » : où va le gouvernement de Salam Fayyad ?* (juin 2008) sur <http://juliensalingue.over-blog.com/article-20129960.html>

[20] Le mandat présidentiel d'Abu Mazen a pris fin le 9 janvier dernier, tandis que le Premier Ministre Salam Fayyad n'a obtenu que 2.4 des voix lors des législatives de 2006...

✘ **Julien Salingue** : doctorant en science politique et enseignant à l'Université Paris 8.

La source originale de cet article est [Le blog de Julien Salingue](#)
Copyright © [Julien Salingue](#), [Le blog de Julien Salingue](#), 2009

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca